

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION 32/2024 Commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Le Maire de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande de l'entreprise ENEDIS-DRNOR-TST Seine-Maritime représentée par Mr CAILLOU Cédric sise TSA 54050 26 Avenue de l'île Saint-Martin 92894 NANTERRE CEDEX, en date du 06 décembre 2024, de réaliser des travaux sur poteaux HTA réseau 20000v ENEDIS à Saint-Martin Saint-Firmin, Rue des Marettes

ARRETE

ARTICLE 1- L'entreprise ENEDIS-DRNOR-TST Seine-Maritime représentée par Mr CAILLOU Cédric est autorisée à effectuer les travaux sur poteaux HTA réseau 20000v ENEDIS à Saint-Martin Saint-Firmin, Rue des Marettes.

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 16 janvier 2024 et pour une durée de 1 jour calendaire .

ARTICLE 3- La circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens ainsi que leur stationnement. Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4- les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-

- Madame Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN et
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT GEORGES DU VIÈVRE

à ST-MARTIN ST-FIRMIN le 06 décembre 2024

Le Maire
Anne-Marie ROËLENS

